

## PEUT ON CHOISIR SON NOTAIRE LORS D UNE SUCCESSION

Par danielou 1947, le 09/11/2012 à 10:36

## Bonjour.

Lors d'une succession est on obligé d'avoir tous le même notaire Notre notaire peut il nous représenter et ainsi défendre nos intêrets Merci pour votre réponse Cordialement D MOQUET

Par Laure11, le 09/11/2012 à 12:40

Bonjur,

Bien sûr, vous pouvez avoir un Notaire de votre choix.

Cdt

Par Afterall, le 09/11/2012 à 13:29

## Bonjour,

C'est précisément prévu par le Règlement national des notaires, (article 4) qui stipule, que « toute personne physique ou morale a le libre choix de son notaire ».

http://www.notwhynot.com/Reglement%20national.doc

Par danielou 1947, le 09/11/2012 à 14:35

Merci pour votre réponse D MOQUET